INSCRIPTIONS / 2023-2024

Le dossier d'inscription est à ramener impérativement en Mairie au bureau du service périscolaire :

Avant le 23 juin 2023

Le dossier devra comprendre :

- La fiche de renseignement
- 1 photo d'identité
- Copie des vaccinations
- Feuille d'inscription annuelle ou mensuelle
- Règlement du mois de septembre
  (2 paiements séparés pour le restaurant scolaire et le périscolaire)
- Attestation d'assurance pour l'année 2022-2023

Pour une première inscription aux services veuillez rajouter :

- Copie du livret de famille
- Copie des pièces d'identité des 2 parents
- Copie du jugement si nécessaire.

Dans le cas où vous n'auriez pas votre planning, la date butoir pour les feuilles d'inscription est le : 25 Août 2023

Bonnes vacances

Le service Périscolaire temps méridien